

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030564 – ASA 26/012/2003

Action complémentaire sur l'AU 168/03 (ASA 26/005/2003 du 11 juin 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ Nouveau sujet d'inquiétude : PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

LAOS

Yeng Houa Yong (h), 9 ans (nom rectifié)
Ka Ying Yang (h), 18 ans
Bang Yang (f), 15 ans
Mai Xiong Lee, le bébé de Bang Yang, trois mois
ainsi que plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants
dont on ignore l'identité

Londres, le 2 septembre 2003

Les craintes concernant la sécurité de plusieurs groupes de rebelles hmong et leurs proches se sont accrues. Selon les informations recueillies, ces personnes, qui sont cernées par des unités de l'armée du Laos et, semble-t-il, du Viêt-Nam, ne disposent guère de nourriture et ne peuvent bénéficier de soins médicaux. Un grand nombre d'entre elles seraient dans un état d'épuisement et souffriraient de graves problèmes de santé et de malnutrition.

Selon des sources locales, 30 personnes, dont 25 enfants (19 filles et six garçons), sont mortes de faim durant la première semaine du mois d'août dans la zone spéciale de Xaisomboun, au nord-est de Vientiane, la capitale laotienne. Dans un autre groupe présent dans la région de Vang Vieng (province de Vientiane), 32 personnes seraient mortes de faim entre mai et juillet. Seize d'entre elles (10 filles et six garçons) avaient entre trois et douze ans. Amnesty International ne dispose d'aucune information supplémentaire concernant Yeng Houa Yong, Ka Ying Yang, Bang Yang et son bébé de trois mois, Mai Xiong Lee, qui font tous partie d'un groupe hmong présent dans le district de Phoukout (province de Xieng Khouang), situé au nord-est de Vientiane.

Selon les informations recueillies, la situation de ces groupes se serait profondément détériorée depuis le mois de juillet, lorsque l'armée laotienne a intensifié ses attaques contre les camps de rebelles hmong des régions situées au nord et au nord-est de Vientiane, faisant un nombre indéterminé de morts.

Dans un article paru dans l'édition du 26-28 août de l'organe gouvernemental *Vientiane Times*, le vice-président du Front laotien d'édification nationale, qui est chargé des questions relatives aux minorités ethniques dans le pays, a affirmé : « *Le gouvernement a décidé d'amnistier ceux qui sortiront de la forêt et s'installeront comme résidents permanents dans des villages* ». Toutefois, les membres des groupes ethniques hmong, parmi lesquels se trouvent des femmes, des enfants et des personnes âgées, ne voudraient pas déposer leurs armes car ils redoutent les autorités laotiennes et craignent d'être victimes d'une exécution extrajudiciaire ou de se voir infliger un autre châtiment.

Le 22 août, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a engagé une procédure d'action urgente et a formulé des recommandations aux autorités laotiennes afin qu'elles prennent des mesures pour mettre un terme aux très graves violations des droits humains dans le pays, notamment celles commises actuellement contre certains groupes rebelles hmong. Pas moins de 3 000 Hmong risqueraient actuellement d'être exécutés de manière extrajudiciaire.

Certains groupes rebelles hmong sont impliqués dans les attaques perpétrées récemment dans des zones rurales contre des bus grandes lignes et dans des lieux très fréquentés, qui ont fait un nombre considérable de morts et de blessés dans la population civile. Amnesty International demande à tous les groupes rebelles hmong de cesser immédiatement ces attaques aveugles qui touchent des civils et de se conformer à toutes les dispositions du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977, qui s'applique aussi bien aux forces d'opposition qu'à l'armée gouvernementale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La minorité ethnique hmong établie au Laos était une alliée des États-Unis pendant la guerre du Viêt-Nam et lors des combats qui avaient alors gagné le Laos et le Cambodge. Son histoire est marquée par une longue tradition de résistance et d'aspirations indépendantistes. Après la création de la République démocratique populaire laotienne en 1975 et la chute de l'ancien régime, pas moins d'un tiers des Hmong auraient fui le pays. La plupart de ces personnes se sont installées aux États-Unis, mais beaucoup ont passé de nombreuses années dans des camps de réfugiés en Thaïlande. Les Hmong mènent toujours des actions sporadiques, et

des sources persistantes indiquent que les membres de cette ethnie toujours perçus comme des opposants au gouvernement laotien sont victimes de graves atteintes à leurs droits humains.

En 1980, le Laos a ratifié le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977. Ce Protocole prévoit explicitement la protection des personnes ne participant pas aux hostilités et de celles qui ont choisi de déposer leurs armes. Il interdit les attaques dirigées contre la population civile et les personnes civiles. Aux termes de l'article 4 du Protocole additionnel, les personnes qui ne participent plus aux hostilités « *seront en toutes circonstances traitées avec humanité* ». L'article 5 prévoit des règles strictes visant à protéger les personnes privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit armé. Par ailleurs, l'article 4 dispose : « *Les enfants recevront les soins et l'aide dont ils ont besoin.* »

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- reconnaissez que des groupes rebelles hmong sont impliqués dans des attaques aveugles contre des civils, notamment dans des attentats perpétrés dans des bus ou dans des lieux très fréquentés, actes qu'Amnesty International condamne sans équivoque ;
- dites-vous préoccupé par la situation dramatique de plusieurs centaines de rebelles de l'ethnie hmong et leurs proches, parmi lesquels des femmes, des enfants et des personnes âgées, qui vivent dans des conditions extrêmement pénibles dans des zones situées au nord et au nord-est de la capitale, Vientiane ;
- faites part de votre préoccupation quant aux informations selon lesquelles un certain nombre de Hmong, parmi lesquels une majorité d'enfants, sont morts de faim ces derniers mois ;
- félicitez-vous de la déclaration d'un haut responsable selon laquelle le gouvernement offre l'amnistie à tous ceux qui déposent leurs armes, et engagez les autorités laotiennes à garantir que les rebelles hmong qui cessent les hostilités ne seront pas victimes d'une exécution extrajudiciaire ou soumis à un autre châtiment ;
- appelez les autorités laotiennes à permettre aux rebelles hmong et à leurs familles d'être en contact avec des agences spécialisées des Nations unies ou d'autres organismes internationaux, afin qu'ils puissent bénéficier de l'aide humanitaire dont ils ont terriblement besoin ;
- demandez instamment aux autorités d'appliquer rigoureusement les recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et de mettre un terme aux graves violations des droits humains perpétrées contre les minorités ethniques au Laos ;
- engagez les autorités à s'acquitter pleinement de leurs obligations aux termes du droit international, et notamment aux termes du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977.

APPELS À :

Premier ministre :

Bounyang Vorachit
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Rue Sisavat, Vientiane, Laos

Télégrammes : Prime Minister Bounyang Vorachit, Vientiane, Laos

Fax : +856 21 212408 (via le ministère de l'Information)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Vice-président du Front laotien d'édification nationale :

Tong Yeuthor
Vice President, Lao Front for National Construction (LFNC)
Office of the LFNC
Vientiane, Laos

Télégrammes : Tong Yeuthor, Lao Front for National Construction

Fax : +856 21 414009 (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Vice-Président,*

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères :

Somsavat Lengsavat
Deputy Prime Minister & Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
That Luang
Vientiane, Laos

Télégrammes : Minister of Foreign Affairs, Vientiane, Laos

Fax : +856 21 414009

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Laos dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 14 OCTOBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*